



MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE : 185 MIRAMONT-SENSACQ
ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	230 637	29,09	94,04	245 600	71 445	29,09	71 445
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53 073	49,30	129,71	56 800	28 002	49,30	28 002
Taxe d'habitation (TH)	15 021	9,73	49,99	16 087	1 565	9,73	1 565
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					101 012		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		101012

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=				
Taxe d'habitation (TH)	101 012				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			7 982	0	0		7 982

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
101012		7 982		108994

À MONT DE MARSAN

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
PASCAL ANOULIES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 14 Avril 2023
Pour la Commune





MINISTÈRE
DE LA
RÉGION
ET DES
COMPTES
PUBLI

COMMUNE : 185 MIRAMONT-SENSACQ
ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	
Taxe foncière bâtie :	
Personnes de condition modeste	339
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Allocations de longue durée (logem. sociaux)	0
d. Locaux industriels	3 699
Taxe foncière non bâtie	3 944
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES	
Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	38 857
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	10 753
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. PRODUITS DES IFER	
a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	16 087
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,000000

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	37,98	95,70	1,66000	94,04
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	54,80	137,00	7,29000	129,71
Taxe d'habitation (TH)	22,98	24,15	60,38	10,39000	49,99
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 27,52

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché/Publié le 17/04/2023

ID : 040-214001851-20230414-DEL_2023_04_01-DE